

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du : 17/09/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 14
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Quatre Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par Mr Patrick RICOU)
Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Marie-François GERVAIS)

Absents excusés : Mr. BOUTON Jean-François,

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.084 Avenant n°1 Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2025 lot 2 Zone Ubac : autorisation de signer

M. le Maire rappelle la délibération n° 2025.059 du 2 juin 2025 qui a attribué le marché de travaux de réfection de revêtement de voirie Lot n°2 Zone Ubac, à la Société Routière du Midi pour un montant HT 89 341.20 €.

Il convient aujourd'hui d'établir un avenant n°1 à ce marché, en effet sur le secteur de la route des bois, compte tenu de la dégradation de la route suite aux diverses intempéries, des travaux supplémentaires de revêtement ont été nécessaires.

Le montant de l'avenant est de 26 899.30 € HT

La commission d'appel d'offre réunie en date du 24 septembre 2025 a émis un avis favorable à cet avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de revêtement de voirie 2025 lot 2 Zone Ubac, représentant une plus-value de 26 899.30 € HT, ce qui porte le marché à 116 240.50 € ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

Le Maire,
Patrick RICOU

